



Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina

## ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU COTON DU BURKINA

01 BP 6453 OUAGADOUGOU 01 – BURKINA FASO Tél. : 25 41 12 45

### DECISION N° 002/2019/AICB Portant fixation des prix de cession des intrants coton essentiels de la campagne 2019/2020

#### Le Président de l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina

- Vu les dispositions du Protocole d'Accord portant cahier de charges applicables aux opérateurs de la filière coton au Burkina Faso à ses articles 10 et 14 ;
- Vu les dispositions des Statuts de l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB) à son article 3 ;
- Vu l'Accord Interprofessionnel amendé du 11 avril 2012 à son annexe relatif aux conditions de cession des intrants coton ;
- Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AICB en date du 12 avril 2019 ;

Considérant les différentes subventions intrants exceptionnelles mobilisées en faveur des producteurs de coton ;

#### **DECIDE :**

**Article 1 :** Les prix de cession des intrants agricoles essentiels destinés à la culture du coton sont fixés comme suit pour la campagne agricole 2019/2020 :

DESIGNATION	Unité	Prix au comptant	Prix à crédit (6%)
Semence coton conventionnel : vêtue (30 kg)	Sac de 30 Kg	760 F	806 F
vêtue (40 kg)	Sac de 40 Kg	1 019 F	1 080 F
vêtue (45 kg)	Sac de 45 Kg	1 141 F	1 209 F
délintée (15 kg)	Sac de 15 Kg	3 073 F	3 257 F
Engrais composés NPKSB	Sac de 50 Kg	13 208 F	14 000 F
Engrais azoté Urée	Sac de 50 Kg	13 208 F	14 000 F
Insecticides EC	1 Traitement / ha	3 585 F	3 800 F
Insecticides EC de Spécialité	1 Traitement / ha	7 358 F	7 800 F

*dy 3*

**Article 2:** La présente décision prend effet à compter de sa date de signature et sera publiée partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 12 avril 2019



**Bambou BIHOUN**

« Chevalier de l'Ordre du Mérite du Développement Rural »



**Louis Yanzon YE**

« Chevalier de l'Ordre de Mérite »